

## Compte rendu du Comité Technique Local (CTL) du 08-04-2019

### L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du budget : Dotation globale de fonctionnement 2019 et exécution budgétaire 2018
- Formation professionnelle: Bilan départemental 2018 et plan local de formation 2019
- Mise en place du pôle régional de la fiscalité de l'aménagement
- Questions diverses

## Déclaration liminaire de l'alliance CFDT-CFTC

M le président,

Aujourd'hui, nous nous réunissons dans un contexte lourd marqué par un certain nombre de remises en causes.

### **- En premier lieu, le périmètre de nos missions:**

La diversité des métiers faisait la fierté de la DGFIP et de ses agents. Elle est mise à mal par un processus s'apparentant à une vente à la découpe, avec le transfert à l'IGN du cadastre, des SPL à des agences comptables, et une remise en cause du principe de séparation ordonnateurs-comptables, en attendant dans un second temps le regroupement du recouvrement des recettes fiscales et sociales dans une agence hors périmètre de la DGFIP

### **- Ensuite la géographie revisitée :**

Elle s'apprête à remettre à mal le réseau territorial de notre administration et sa proximité avec les citoyens, en divisant par 3 nos implantations avec un déménagement massif sur quelques sites départementaux, voire le transfert entier de missions dans un territoire donné, avec le dilemme pour les agents de suivre leur mission dans un contexte géographique nouveau ou de privilégier la résidence avec l'obligation de s'investir dans un nouveau métier.

Le recours au fiscobus ne pourra être qu'un pis aller face à la fracture numérique entre les territoires. Compte tenu de cette fracture comment cette géographie revisitée va-t-elle s'articuler avec l'annonce du Premier Ministre d'un regroupement d'ici cinq ans de l'ensemble des services d'état sur des sites domaniaux.

**- le principe républicain d'égal accès aux emplois publics** avec l'extension du recrutement par voie contractuelle, en CDD d'une durée dérogatoire au droit commun de surcroît.

Du fait du recrutement par concours, notre administration était riche de sa diversité géographique et sociale et constituait un creuset de notre vouloir vivre ensemble. Avec une place accrue du contrat par rapport au statut, pointent les dérives du clientélisme politique, des conflits d'intérêt et du corporatisme.

Avec la réduction du rôle des CAP, nos garanties individuelles et collectives vont être mises à mal et l'introduction du mérite va introduire une compétition malsaine entre services et entre agents désormais devenus concurrents.

**- Enfin le recours à l'intelligence artificielle** et à ses algorithmes pour réduire encore et toujours nos effectifs, en matière de contrôle fiscal et dans les SIP.

Dernière annonce en date de notre ministre, non sans conséquence sur la notion de consentement à l'impôt et présentée comme une suite logique du PAS, la possibilité dès l'année prochaine de ne plus déposer de déclaration de revenus.

Qu'il s'agisse de la dématérialisation des déclarations, de l'accueil sur rendez-vous ou de la possibilité que nous saluons de recourir au télétravail, n'aurait-il pas fallu s'assurer au préalable de résorber une fracture numérique toujours d'actualité ?

L'alliance CFDT-CFTC dénonce ces logiques qui, à terme, conduiront à la fin d'un service public de l'État.

L'actualité récente nous a montré que plus que jamais, nous avons besoin de dialogue social, au niveau national comme au niveau local.

C'est la raison de la présence de l'alliance CFDT-CFTC à ce CTL malgré les provocations permanentes de M DARMANIN ; pour qui les organisations syndicales ne servent à rien et qui donne l'impression de mépriser les fonctionnaires dont il est le ministre référent.

Pourtant, lorsque la contradiction ne peut plus être apportée à un ministre par un corps intermédiaire, il devient difficile pour ce ministre d'être audible par les agents.

La crise interminable des gilets jaunes démontrent que la stratégie du pourrissement favorise la radicalité.

**Pour construire un dialogue apaisé dans notre pays, comme dans notre DGIP, l'alliance CFDT-CFTC estime que nous avons besoin de confiance et de respect dans nos relations sociales.**

**A l'issue de la lecture des déclarations liminaires, l'alliance CFDT-CFTC et FO ont siégé à ce CTL. Pour l'alliance CFDT-CFTC, on ne peut pas demander du dialogue social local et refuser d'y participer.**

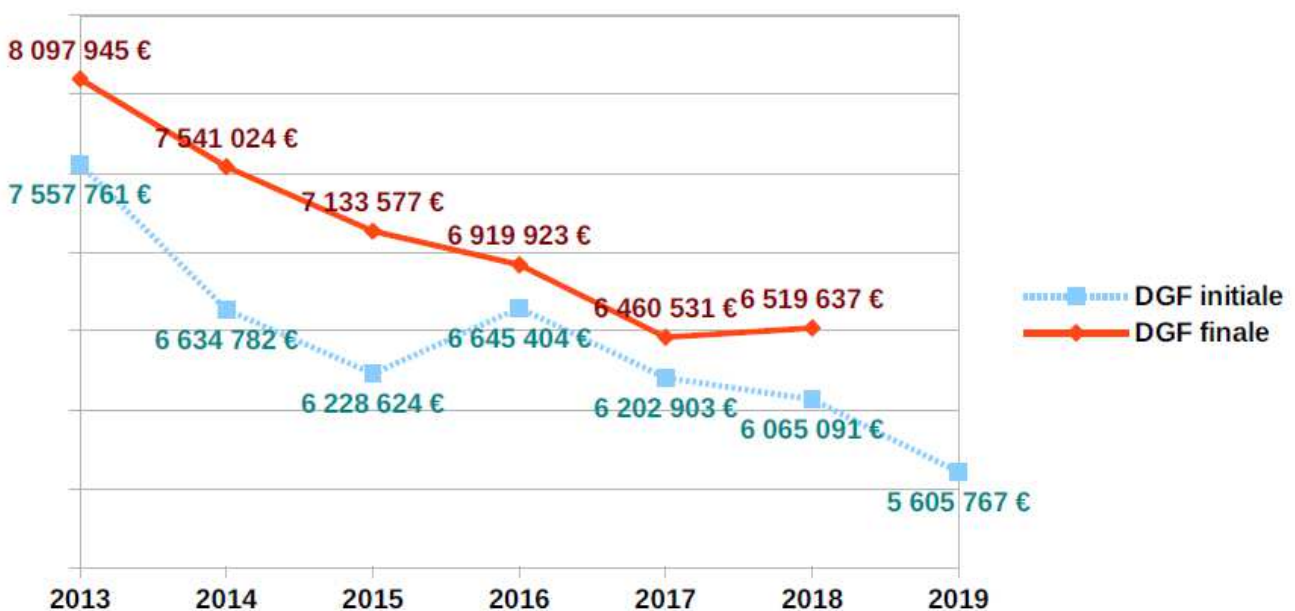
## Budget

La DDFiP 77 a utilisé 100 % des crédits de paiements (CP) qui lui ont été alloués sur son budget 2018.

Le montant de ces CP consommés en 2018 s'élève à près de 6.520.000 € ; soit environ 450.000 € de plus que les CP utilisés en 2017.

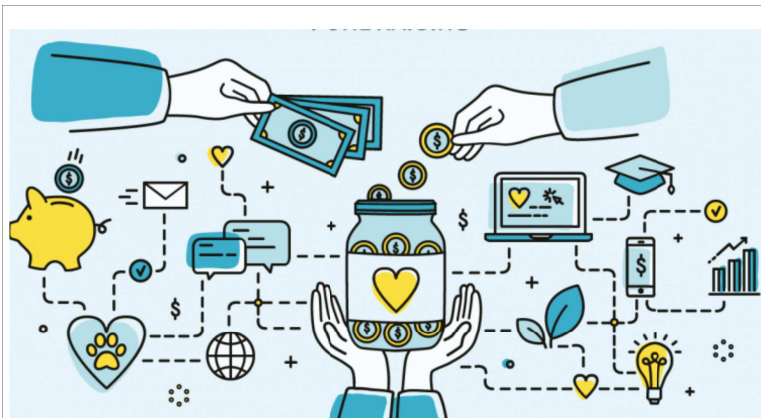
Cette hausse de la consommation des CP est due aux travaux réalisés pour installer le Service d'Information des Agents à Melun.

### Evolution des crédits de paiements depuis 2013 :



Référentiel de programmation	Budget prévisionnel 2018	Budget exécuté 2018	Budget prévisionnel 2019
Acquisitions/constructions	0 €	147 360 €	100 000 €
Entretien lourd : charges cité administrative, contrôle technique et réglementaire	675 000 €	644 054 €	600 000 €
Entretien courant : charges locatives, entretien incombant au locataire	600 000 €	678 811 €	600 000 €
Énergie et fluides	165 000 €	106 403 €	100 000 €
Loyers	1 160 000 €	1 156 047 €	1 156 047 €
Prestations intellectuelles	0 €	23 237 €	10 000 €
Services : nettoyage, surveillance, collecte déchets	350 000 €	413 245 €	400 000 €
Autres dépenses : taxes foncières, taxe sur les bureaux, autres impôts et taxes	150 000 €	120 040 €	120 000 €
Affranchissement : frais postaux, matériel	857 336 €	877 078 €	731 894 €
Impression et reprographie : papier, location et entretien multifonctions	200 000 €	190 129 €	190 000 €
Frais de déplacement mission (hors formation) : mission, changement résidence	600 000 €	494 817 €	500 000 €
Frais de justice	150 000 €	202 712 €	125 000 €
Frais bancaires	80 000 €	80 650 €	32 000 €
Remises versées aux débiteurs de tabac	177 755 €	150 587 €	60 235 €
Achat de services informatiques et de logiciels	50 000 €	39 622 €	30 000 €
Matériels et consommables informatiques	100 000 €	391 329 €	200 000 €
Frais de réseau	5 000 €	7 704 €	5 000 €
Télécommunications	160 000 €	186 960 €	150 000 €
Achat - locations et entretien de matériels : outillage, quincaillerie, mobilier et matériel de bureau, véhicules automobiles	125 000 €	220 532 €	180 000 €
Formation : indemnités de stage, location salle concours	150 000 €	139 318 €	90 591 €
Sécurité fonctionnement : transport de fonds, matériels de sécurité et incendie	100 000 €	43 983 €	50 000 €
Frais de transport : carburant, location véhicule, déménagement	60 000 €	43 295 €	40 000 €
Action sociale : subvention restaurant administratif		23 820 €	
Prestation de service : honoraires médecins, divers	10 000 €	9 811 €	10 000 €
Fournitures : fournitures de bureau, fournitures diverses	70 000 €	82 444 €	80 000 €
Moyens généraux : documentation, divers	70 000 €	45 650 €	45 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 065 091 €</b>	<b>6 519 638 €</b>	<b>5 605 767 €</b>

La DDFiP a pu régler toutes ses factures de l'exercice (à l'exception des convoyeurs de fonds dont la facture n'a pu être traitée avant le 31-12-2018) tout en mettant à profit les économies réalisées pour investir notamment dans l'acquisition de matériel informatique et dans la modernisation de son matériel de sécurité.



La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) initiale pour 2019 s'élève à 5 605 767 € contre 6 065 091 € en 2018.

Avec 460.000 € de moins, la DDFiP 77 présente un budget prévisionnel initial 2019 en baisse de 7,6 % par rapport à 2018.

- Pour la direction, ce budget devrait être soutenable compte tenu des économies attendues et des investissements réalisés.
- Des économies sont encore attendues sur les postes "frais d'affranchissement" et "remises versées aux débiteurs de tabac".
- Les dépenses en matériel informatique ayant été importantes en 2019, il semble possible de réduire ce poste de dépense sans altérer les conditions de vie au travail des agents.

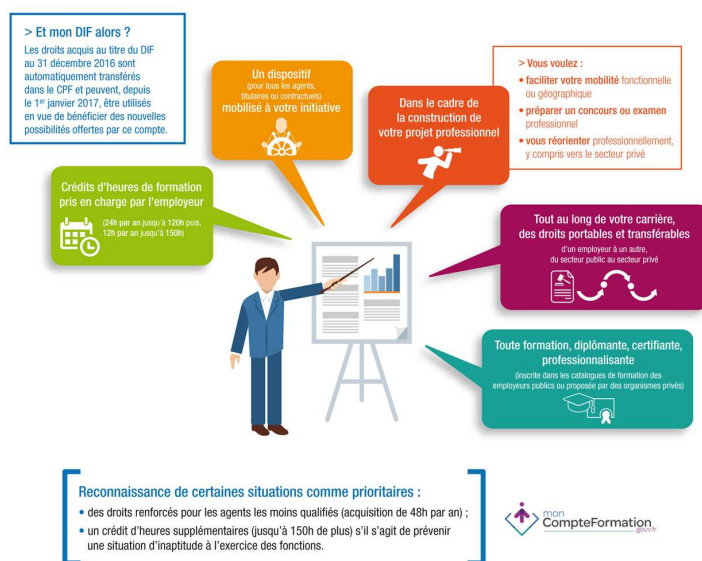
## - Formation professionnelle

### - Bilan 2018 :

115 cadres et agents de la direction ont participé à au moins 1 animation de formation ou de préparation au concours.

1315 agents ont suivi au moins une formation au titre soit de la formation initiale, soit de la formation continue soit encore des préparations aux concours et oraux blancs. Ces agents ont bénéficié sur toute l'année de 6547 journées de formation.

### Compte personnel de formation (CPF) dans la fonction publique



### Le compte personnel de formation (CPF)

Le CPF a remplacé le DIF (Droit Individuel à la formation) dans la fonction publique en 2017, mais il n'a été mis en œuvre à la DGFIP qu'à compter de juin 2018.

Le CPF permet à l'ensemble des agents d'acquies chaque année des droits à la formation à raison de 24 heures par an jusqu'à 120 heures puis de 12 heures par an au-delà de 120 heures jusqu'au plafond de 150 heures.

L'utilisation de ces droits relève de l'initiative de l'agent et peut être mise en œuvre, sous réserve de l'accord de sa direction, dans le cadre de la construction d'un projet d'évolution professionnelle y compris pour une préparation à un concours sous réserve de ne pas disposer de jours de congés sur son CET (Compte Épargne Temps) .

Contrairement au DIF, il n'est pas nécessaire d'inscrire au PLF l'action de formation acceptée dans le cadre du CPF.

Pour 2018, les 5 demandes adressées à la direction ont été acceptées, 3 de ces demandes avaient pour objet la préparation à un concours.

### Plan local 2019 et orientations de la formation professionnelle :

Le Plan Local de Formation (PLF) constitue la feuille de route des actions locales de formation continue à proposer sur l'année.

Le PLF est construit sur la base d'une double exigence :

- mettre en œuvre les nouvelles formations inscrites au Plan National de Formation(PNF) pour lesquelles une déclinaison locale est attendue;
- répondre aux attentes et aux besoins en formation des agents et des cadres de la direction.

Le plan départemental 2019 est bâti majoritairement autour des formations dont les besoins ont été recensés en fin d'année 2018 ainsi que des formations « socles » programmées sur le dernier quadrimestre à l'attention des agents nouvellement affectés en septembre.

Dans ce cadre, le PLF 2019 comprend 51 actions (hors e-formation) réparties entre les grandes familles de métiers comme suit :

- 10 pour la gestion publique
- 22 pour la fiscalité des particuliers et la mission foncière
- 12 pour la fiscalité des professionnels
- 1 pour le contrôle fiscal
- 6 pour la sphère générale et transverse

**Afin de s'inscrire dans une réflexion globale sur la mobilité des agents, les stages réunissant un volume suffisant de stagiaires du même site pourront être organisés au sein des Centres des Finances Publiques disposant d'une salle de réunion reliée au réseau.** Le service de la formation professionnelle s'attachera à réunir les conditions d'obtention de délocalisation des stages relevant de l'organisation du Centre Interrégional Formation.

## Pôle régional de la fiscalité de l'aménagement

Les recettes non fiscales (RNF) sont des créances liquidées et émises par des ordonnateurs de l'État et recouvrées par les comptables de la DGFIP. Les recettes sont affectées au budget général, à des fonds de concours, des comptes d'affectation spéciale ou encore au budget des collectivités locales.

Dans le cadre de la réorganisation de la gestion des recettes non fiscales (RNF), la DDFIP de Seine-et-Marne accueille, au 1<sup>er</sup> septembre 2019, le **Pôle régional de la Fiscalité de l'Aménagement (PFA)**, chargé de la prise en charge et du recouvrement de la **Taxe d'AMénagement (TAM)** et de la **Redevance d'Archéologie Préventive (RAP)** pour l'ensemble de la région Île-de-France.

La TAM en Île-de-France (23,3 % des enjeux financiers pour 7,9 % du nombre de titres émis au niveau national) a représenté, en 2018, un peu plus de 500 millions d'euros pour 46 622 titres.

20 915 titres de RAP (19,6 % des enjeux financiers pour 6 % du nombre de titres émis au niveau national) ont été pris en charge en Île-de-France pour un peu plus de 32 millions d'euros.

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, le service des Produits divers de la division des opérations de l'État de la DDFIP de Seine-et-Marne se spécialisera pour devenir pôle régional de la fiscalité de l'aménagement.

À compter de cette date, le service recevra, dans l'application de recouvrement REP, tous les flux de titres de TAM et de RAP émis par les Directions départementales des Territoires (DDT) franciliennes au bénéfice des collectivités locales de la région Île-de-France. À cette même date, les flux de nouveaux titres de nature autre que la TAM et la RAP seront tarifs.

**Pour le PFA de Seine-et-Marne, le nombre d'emplois actuel est de 13,4 ETP (Équivalent Temps Plein) alors que le besoin s'établit à 14,4 ETP.**

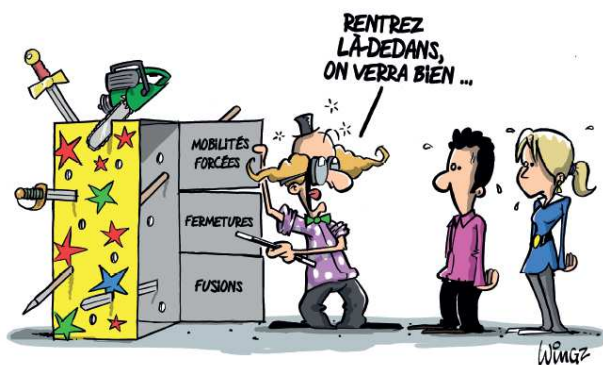
**Un emploi supplémentaire (B ou C) sera donc affecté au PFA.**

**Un inspecteur sera aussi positionné sur le recouvrement du PFA à compter du 01/09/2019.**



## Informations diverses

L'alliance CFDT-CFTC a demandé à M VALLES quelle est la vision pluriannuelle de la direction pour la Seine et Marne.



Pour le directeur, l'année 2019 sera l'année de la transparence. En effet, les directions départementales doivent fournir à la Direction Générale une vision à 3 ans de l'organisation des missions et donc des services et des emplois.

La DG veut contractualiser avec le budget un plan pluriannuel qui lui permettent d'avoir de la visibilité.

Sur le 77, les sites qui sont en sursis sont :

- Sénart (location de locaux devenus trop grand pour les services implantés)
- Rosay en Brie, Nangis et La Ferté sous Jouarre dont les effectifs sont sous la taille critique (moins de 7 agents)

Le préfet vient de décider de la rénovation de la cité administrative de Melun afin de permettre l'arrivée de nouveaux services et leurs agents. Ce sera le cas pour les agents de Sénart au 01-09-2020.

Le maintien de certains sites de la DDFiP dépendra de leur capacité à accueillir d'autres services de l'État.

Le travail à distance va continuer à se développer.

**Pour contacter la CFTC**  
[cftc.ddfip77@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cftc.ddfip77@dgfip.finances.gouv.fr)

Jacques PHILIPPE (06 20 69 41 53)  
ou Alain COMBOROURE (01 64 35 32 60)